

Trois fonds pour mieux correspondre à votre horizon de placement

Fonds Général

Rendement et diversification

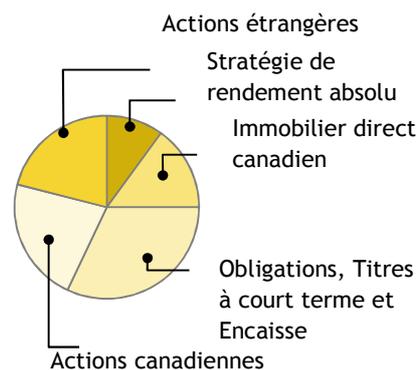
Le Fonds Général a comme objectif d'atteindre le meilleur rendement possible tout en respectant les principes de diversification et de gestion généralement acceptés dans le domaine des régimes de retraite.

Pour atteindre cet objectif, la politique de placement prévoit le placement dans trois grandes classes d'actif :

- Les titres à revenus variables : les actions étrangères et les actions canadiennes;
- Les titres à revenus fixes : les obligations, les titres à court terme et l'encaisse;
- Les placements alternatifs : l'immobilier direct canadien et la stratégie de rendement absolu.

La cible de placement du Fonds Général prévoit que l'actif sera investi en moyenne à 43% dans les actions. Il est donc normal de s'attendre à des fluctuations du rendement annuel de ce fonds.

Répartition des placements du Fonds Général



Fonds Transition

Sécurité et retraite

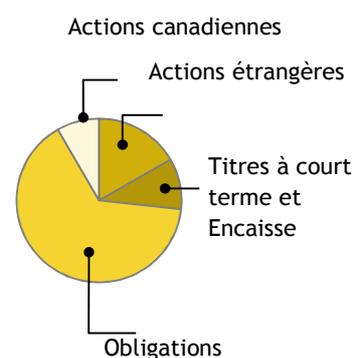
Le Fonds Transition a comme objectif de réduire le risque de placement à l'approche de la retraite, tout en maintenant une diversification par l'utilisation d'une portion restreinte de titres à revenus variables (actions).

La cible de placement du Fonds Transition prévoit que l'actif sera investi en moyenne à 75% en titres à revenus fixes (obligations, titres à court terme et encaisse) et à 25% en titres à revenus variables (actions étrangères et canadiennes).

Puisque l'objectif premier de ce fonds n'est pas le rendement, mais bien la sécurité du capital investi, l'horizon de placement devrait être de 18 à 24 mois avant la retraite.

Le Fonds Transition est accessible aux participants qui, au 1^{er} janvier de l'année, sont âgés de 50 ans ou plus.

Répartition des placements du Fonds Transition



Qu'est-ce que le Fonds Intermédiaire ?

Le Fonds Intermédiaire est une stratégie de placement disponible à compter du 1^{er} janvier 2013. Elle permet d'investir la moitié (50%) des sommes accumulées dans le Fonds Transition et l'autre moitié (50%) dans le Fonds Général, avec un rééquilibrage annuel entre les deux fonds.

L'objectif est de réduire le risque de placement tout en offrant la possibilité d'atteindre des rendements intéressants. Il s'agit d'un premier pas vers la retraite.

Le Fonds Intermédiaire est accessible aux participants qui, au 1^{er} janvier de l'année, sont âgés de 50 ans ou plus.